

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 6 juillet 2000 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des contrôleurs des affaires maritimes et du corps des syndicats des gens de mer

NOR : *EQUP0010107A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des contrôleurs des affaires maritimes et du corps des syndicats des gens de mer est fixée au 16 novembre 2000.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur du personnel
et des services,*
P. Chantereau